



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉLIBÉRATION N°170/2024/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 25 OCTOBRE À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 – 2025 DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) « TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD » (LDA)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de convocation : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFU - Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah - Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX **donne procuration** à Pascal BRIQUET– Hélène SERVIUS **donne procuration** à Thierry ELIBOX – LY PHONG **donne procuration** à Daniel CASTOR – Sandrine JACQUES **donne procuration** à Serge SMOCK – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FELIX

ÉTAIENT ABSENTS : Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER - Nadine COLIN –Yahya DAOUDI - Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE - Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO – Magali ROBO

SECRETARE DE SEANCE : Rolande SILEBER

32 POUR	Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFU - Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR
---------	--

	Procurations : Xavier CLERVAUX - Hélène SERVIUS - Ly PHONG– Sandrine JACQUES – Liser CLIFFORD -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N°117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N°31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « habitat et aménagement de l'espace communautaire » en date du lundi 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « finances et fiscalités » en date du lundi 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 23 octobre 2024 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2025 dans le cadre de l'AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord ».

Considérant les orientations du PLH visant à :

- ✪ Affirmer le rôle de la CACL comme pilote de la politique intercommunale de l'habitat ;
- ✪ Faciliter les parcours résidentiels ;
- ✪ Prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané ;
- ✪ Réhabiliter le parc existant dans une perspective d'amélioration durable du parc ;
- ✪ Renforcer le partenariat sur l'habitat ;

Considérant le dialogue de gestion entre la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) en date du jeudi 4 juillet 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

Entendu le **Rapport N°70/2024/CACL** relatif à l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2025 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement D'Abord » (LDA).

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{ER} :

De prendre acte du **Rapport N°70/2024/CACL** relatif à l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2025 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement D'Abord » (LDA).

ARTICLE 2 :

D'approuver la subvention de 345 000 € (trois-cent quarante-cinq mille euros) attribuée par la DIHAL dans le cadre de l'AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement D'Abord » pour soutenir les actions suivantes en 2024 et en 2025 :

Actions retenues	Crédits alloués
Renouvellement du poste de coordinateur et animateur de la politique de mixité sociale et d'accueil des ménages de la CACL pour accélérer la mise en œuvre des actions du PLH.	30 000 € <i>En 2024 et 2025</i>
Création d'un deuxième poste de Travailleurs Social (TS) diplômé d'État dans le cadre de la restructuration du service « Habitat, Planification et Développement Social Territorial » (HPDST). Cette personne aura pour mission le déploiement d'actions directement en lien avec le logement social.	20 000 € <i>En 2024 et en 2025</i>
Déploiement d'une maison de l'habitat pour faciliter l'accès à l'information liée au logement (accession à la propriété, amélioration de l'habitat, demande de logement social, maintien dans le logement...) de tous les administrés du territoire. L'objectif est de mettre à disposition de la population un interlocuteur unique dans le même lieu concernant la même thématique.	22 500 € <i>En 2024 et 2025</i>
Mise en place d'un dispositif de colocation solidaire et de pair-aidance à destination des publics spécifiques. Il s'agira de renforcer les actions existantes menées par des associations du territoire en captant des logements dans le parc locatif social pour favoriser la réinsertion sociale des publics vulnérables en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement médico-psycho-social tout en leur permettant d'accéder à un logement.	100 000 € <i>En 2024 et 2025 (augmentation du nombre de logements en 2025)</i>
Sous-total 1 (2024)	172 500 €
Sous-total 2 (2025)	172 500 €
Total (2024 + 2025)	345 000 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 octobre 2024.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK